

La rectrice de l'académie de Créteil

VU le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77

VU la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n° 45 du 8 décembre 2005)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

A R R E T E

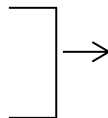
ARTICLE 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

Du 7 au 26 février 2017 : Campagne du TRM

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline
(Heures postes + HSA)

Création des disciplines
Création des supports
Suppression des supports
Modification des supports



Heures poste uniquement

Dans le respect de la DGH

Du 27 février au 10 mars 2017

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.
Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements (DEEP 1)

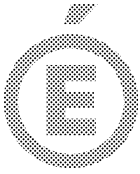
Le 15 mars 2017

Après extraction informatique, vérification des postes vacants et saisie des agrégats

Du 16 au 26 mars 2017 : Campagne mouvement

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des enseignants

Vérification de **l'affichage avant publication** des services vacants par les chefs d'établissement. Signalement des modifications (fax et courriel) à apporter à l'aide des annexes.



2

Du 27 mars au 3 avril 2017

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des agrégats

Le 4 avril 2017

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être

Du 4 au 18 avril 2017

Saisie des vœux par les maîtres contractuels

Du 19 avril au 9 mai 2017

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement

Le 8 juin 2017

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré

Le 9 juin 2017

Affichage des résultats au fur et à mesure

Du 9 au 19 juin 2017

Envoi des propositions de la CCMA, retour des avis des chefs d'établissement et réponses des maîtres

Le 29 juin 2017

Commission consultative mixte académique d'ajustement du mouvement des maîtres contractuels du second degré

Le 13 juillet 2017 :

Fin de mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement

13 Juillet 2017

Commission nationale d'affectation (CNA)

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 janvier 2017

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL